



SEIGNOSSE

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20240923-ARTPM135_230924-AR



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
ARR 40296 PM N° 135/2024
PORTANT SUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE DÉAMBULATOIRE
« LE MESSAGE, UNE MARCHE A L'AMOUR »
LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2024**

Le Maire de la Commune de SEIGNOSSE,

VU la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R 415-7 du Code de la Route,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion des sessions culturelles, le spectacle déambulatoire « LE MESSAGE, UNE MARCHE A L'AMOUR » est organisé dans les rues de Seignosse le vendredi 4 octobre 2024,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions utiles afin d'assurer une sécurité maximale des interprètes et des spectateurs durant toute la durée de cette manifestation,

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 4 octobre 2024, il est organisé un spectacle déambulatoire de 17h00 à 20h30 dans les rues de Seignosse bourg. Il se déroulera sur 10 espaces différents situés sur des périmètres variables.

Article 2 : A cette occasion, la circulation sera interdite sur certaines voies et ce par intermittences.

Article 3 : Cette manifestation empruntera l'itinéraire suivant : Départ du parking de la poste, rue de l'Amiral Béranger, Place de la Victoire, Avenue Charles de Gaulle, rue Léon Blum, av Marcel Cerdan via l'espace vert situé à proximité du carrefour avec l'Av Charles de Gaulle, retour par l'avenue Marcel Cerdan, arrivée et fin dans la cour de l'école du grand Chêne.

Article 4 : A cette occasion, la circulation automobile ne pouvant être que partiellement interrompue, des véhicules de police ainsi que des agents de police municipale seront positionnés aux alentours de chaque représentation afin de sécuriser le spectacle déambulatoire.

Article 5 : La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SEIGNOSSE, le 23 septembre 2024

Pierre PECASTAINGS
Maire de Seignosse

